



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : ESPACES PUBLICS**

51) Opération Coop Coteau

Remise en gestion rue Nathalie Lemel - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_51-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 51**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 51**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## ESPACES PUBLICS

51) Opération Coop Coteau

Remise en gestion rue Nathalie Lemel - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu le code de l'urbanisme,

vu sa délibération du 28 juin 2012 relative à la cession de quatre parcelles par la Ville à la coopérative d'habitants sous forme de Société Civile Coopérative de Construction COOP COTEAU pour son projet d'habitat participatif, dans la zone Villars à Ivry-sur-Seine et prévoyant notamment la réalisation d'un passage (aujourd'hui dénommé rue Nathalie Lemel) ayant vocation à devenir par la suite public et à être rétrocédé ultérieurement à la Ville à l'euro symbolique,

considérant que son achèvement a été constaté dans un état d'entretien normal,

considérant que les espaces publics ont été livrés par l'aménageur et ouverts à la circulation publique,

considérant que la Ville souhaite exploiter, dès à présent, les espaces et équipements réalisés par l'aménageur, comprenant un escalier piéton, des espaces verts et des équipements d'éclairage, et ce avant la rétrocession officielle par acte authentique de vente,

considérant que la Ville accepte la prise en charge de la maintenance et de l'entretien des espaces et équipements publics concernés,

considérant qu'il est nécessaire de signer une convention de mise en gestion et de transfert de jouissance anticipé de ces espaces extérieurs et équipements publics avec l'aménageur,

vu la convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de mise en gestion et de transfert de jouissance anticipé des espaces extérieurs et des équipements publics réalisés dans le cadre du projet « Coop Coteau », rue Nathalie Lemel à Ivry-sur-Seine, par la Société Civile Coopérative de Construction COOP COTEAU et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que les actes y afférents.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE 28/10/2022  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 28/10/2022